Comité Co Produit

Présentation des dispositifs des programmes d'investissements d'avenir





Rappel du contexte

- Mise en place du programme d'investissements d'avenir (PIA) en 2010 (35 Mrds d'€ - article 8 loi de finances rectificative pour 2010) pour relancer la compétitivité et favoriser la transition écologique en finançant des actions allant de la recherche fondamentale à l'innovation industrielle
- Enveloppe complémentaire en 2014 de 12 Mrds d'€
- Essentiellement des prêts, avances remboursables, prises de participation et un peu de subventions-retours pour l'Etat
- Dispositif piloté par le commissaire général aux investissements (CGI), rattaché au premier ministre avec mise en place d'un COPIL interministériel
- Convention Etat/opérateur en charge de la mise en œuvre des actions publiée au
 JO
- Sélection des bénéficiaires par appels à projets -forte sélectivité-effet de levier recherché



Les projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A)

Opérateur : FranceAgriMer

Budget : 120 M€ (subventions) 2015-2017

- Décret du 21 novembre 2014 intègre FranceAgriMer à la liste des opérateurs du PIA
- Convention avec CGI/DGPAAT présentée au CA du 10 décembre et publiée au JO du 14 décembre
- Versement de 120 M€ au 31 décembre 2014
- Suivi rapproché de l'action à mettre en place avec gouvernance professionnelle
- Mise en place d'un Copil interministériel de l'action présidé par DGPAAT avec ministères concernés+ CGI+ FAM



Le pilotage de la mesure

Rôle du CA:

- Programmation des AAP : thématiques, calendrier, budget
- Destinataire des bilans prend les mesures correctives

Rôle des CS:

- Groupes de travail issus des CS (professionnels, DGPAAT, DRAAF, conseils régionaux, experts, FAM): définition du contenu et des objectifs des AAP
- Accord des CS sur les appels à projets avant présentation au COPIL interministériel



Les Appels à projets (1)

Objectifs généraux :

- Pérennité du tissu agricole et alimentaire,
- Assurer la durabilité du modèle de production et de consommation alimentaire-transition écologique et énergétique
- Répondre aux besoins du marché national et à l'export,
- Développer la compétitivité des filières en favorisant les investissements et l'innovation
- Politiques sectorielles nécessitant d'améliorer l'articulation entre chaque maillon,

Plus value des programmes:

- Actions « ambitieuses » différentes des actions conduites par FAM sur son budget
- Articulation avec stratégies de filières, autres mesures du PIA (plan industriel agroalimentaire...), financements communautaires et nationaux



Les Appels à projets (2)

- Quelques AAP à prévoir sur les 3 ans
- Une approche large pas nécessairement par filière
- Favoriser les projets collaboratifs: plusieurs opérateurs, plusieurs maillons de la filière, plusieurs filières.....
- Imaginer de nouveaux dispositifs....

Programme prévisionnel:

- 2 AAP publiés (arrêté du 3 février relatif aux AAP serres et abattoirs,)
- 1 à 2 AAP horizontaux à construire (compétitivité des entreprises agroalimentaires, efficacité collective des filières dans les zones spécifiques, RDI collaborative)
 - ✓ Calendrier : 1^{er} semestre 2015
 - o réflexions de groupes d'experts, remontées des initiatives régionales par le biais des DRAAF
 - o présentation de la maquette globale au CA, présentation des cahiers des charges des AAP aux CS
 - o validation par le Copil
 - o publication des AAP



AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (1)

- Ouvert du 4 février 2015 au 29 janvier 2016, sélection au fil de l'eau
- Budget : 20 M€
- Investissements > 1 M€, plafond d'aide 3 M€ par groupe
- Taux de subvention : 30%
- Retour pour l'Etat :
 - ✓ redevance sur le chiffre d'affaires issu du projet
 - √ échéancier forfaitaire pendant 3 ans
 - ✓ première échéance ; 1 an après la fin de l'investissement
 - ✓ Intensité dépend du degré d'innovation



AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (2)

Objectifs:

✓ soutenir l'innovation et la mise en place de nouveaux process (procédés et organisation) pour renforcer la compétitivité et la performance industrielle des opérateurs

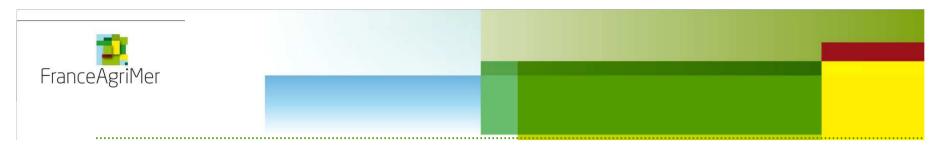
Nature des projets :

- ✓ moderniser les outils par l'intégration de nouveaux process et développer des produits non disponibles sur le marché
- ✓ développer des équipements/outils non disponibles sur le marché
- ✓ minimiser les impacts environnementaux dans les procédés de production dans une approche éco-efficiente

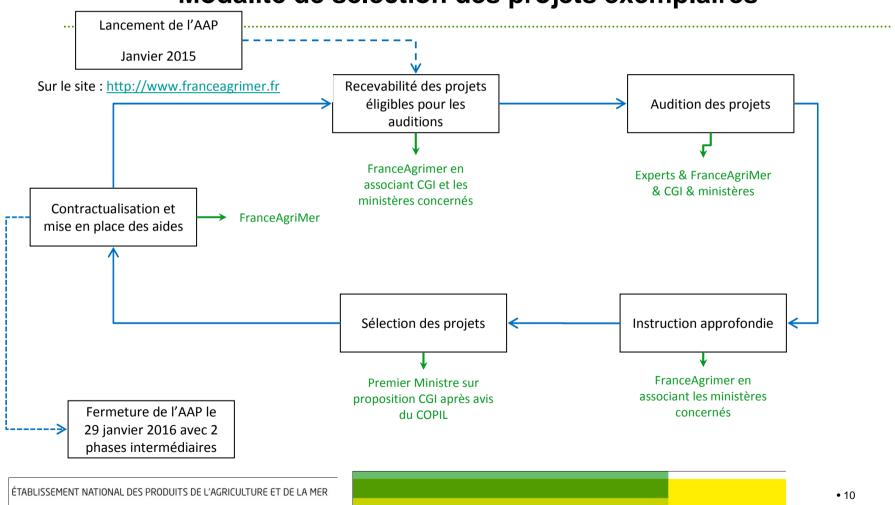


AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (3)

- Nature des porteurs de projets :
 - ✓ entreprises d'abattage, de découpe et de transformation de viandes (publics-privés)
 - √ équipementiers et constructeurs
 - ✓ organismes de recherche et centres techniques pour des projets de recherche expérimentale en association avec entreprise d'abattage ou équipementiers-constructeurs
- Sélection des projets
- ✓ contenu innovant
- √ impact commercial et financier
- √ impact environnemental
- √ impact économique et social
- ✓ intégration du projet au sein du secteur ou de la filière concerné.



Modalité de sélection des projets exemplaires





AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (4)

- trois sites internet pour consulter l'AAP
 - ✓ <u>www.franceagrimer.fr</u>
 - ✓ www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi
 - √ <u>www.agriculture.gouv.fr</u>
- un contact pour déposer un projet
 - ✓ P3A.abattagedecoupe@franceagrimer.fr

FranceAgriMer

vous remercie de votre attention.

